

La lettre de Sapois



N° 173

Sapois, le 04 septembre 2025

• Inscriptions pour lot de bois d'affouage

Les personnes intéressées par un lot de bois d'affouage peuvent, dès à présent, s'inscrire au secrétariat de mairie ou par mail contact@sapois.fr

La clôture des inscriptions est fixée au 26 septembre 2025. Le tirage au sort aura lieu début octobre.

• Elagage des bords de route

Pour rappel aux propriétaires riverains, il est obligatoire de procéder à l'entretien de la végétation jouxtant le domaine public selon ces règles :

- arbres, arbustes, plantations, haies, branches et racines seront élagués ou coupés à l'aplomb des limites de la voie publique. Leur hauteur est limitée à 2 mètres.
- les branches et végétation ne doivent pas toucher les lignes électriques et téléphoniques ni l'éclairage public.
- il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public routier.

Il vous est conseillé d'effectuer ces travaux avant l'élagage des bords de route, mené courant septembre, par les services techniques.

• Déclaration annuelle des ruches

Tout apiculteur doit déclarer chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur.

https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches Cette déclaration annuelle est obligatoire.

• Rappel remboursement carte de bus pour le collège du Ban de Vagney

La commune prend à sa charge le montant de la carte de transport (105€) pour les collégiens domiciliés à Sapois scolarisés au collège du Ban de Vagney. Pour bénéficier de cette participation, il convient de transmettre en Mairie les documents suivants : facture acquittée de la Région Grand Est téléchargeable sur votre compte Fluo (le reçu de paiement n'est pas une facture) + copie de la carte de transport 2025-2026 + un RIB.

• Info de la gendarmerie : arnaque aux faux coursiers bancaires

